

À la suite des états généraux de la justice, le ministère de la Justice a lancé, début 2023, la « politique de l'amiable » et nommé des « ambassadeurs de l'amiable ». Elle vise à éviter le procès ou à changer son déroulement.

Des outils de l'amiable récents - la césure du procès civil, l'audience de règlement amiable - s'ajoutent désormais à d'autres dispositifs, tels le préalable obligatoire de règlement amiable, les clauses de règlement amiable, la conciliation, la médiation...

Il faut connaître ces outils afin de les intégrer dans une stratégie procédurale, qu'elle soit judiciaire, extra-judiciaire ou hybride.

Intervenants :

Clément Bergère-Mestrinaro, président du tribunal judiciaire de Sens, professeur affilié à Sciences-Po Paris, co-président de l'AMFJC,

Corinne Bléry, professeur des universités (Université polytechnique Hauts-de-France), directrice du Master Justice, procès et procédures, Membre du conseil scientifique de Droit & Procédure

Aude Brembor, avocat au barreau de Valenciennes,

Hervé Delplanque, avocat au barreau de Valenciennes, AMCO,

Natalie Fricero, professeure des universités (Université Côte d'azur), membre du Conseil national de la médiation depuis 2023, doyenne du pôle civil de l'École nationale de la magistrature, ambassadeur de l'amiable,

Héloïse Granville, avocat stagiaire, étudiante en M2 juriste d'entreprise de l'Uphf,

Nicolas Leblond, doyen de la faculté de droit et d'administration publique de l'Université polytechnique Hauts-de-France,

David Lutran, avocat au barreau de Paris, médiateur agréé, chargé du cours de médiation dans le M2 justice, procès, procédures de l'Uphf,

M. Loïc Ruol, bâtonnier de Valenciennes

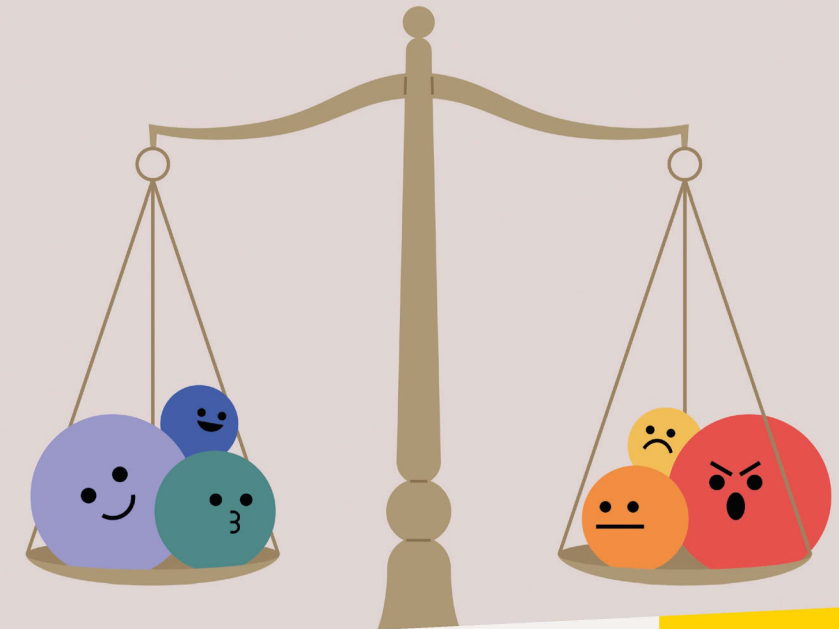
Jean-Philippe Tricoit, maître de conférences HDR à l'Université de Lille, membre de l'EREDS-CRDP,

Nathalia Watelle, doctorante à la faculté de droit de l'Uphf

*Inscription payante pour une prise en charge
au titre de la formation continue des professionnels*

 laura.carpentier@uphf.fr

LARSH
UPHF - Campus des Tertiales
Rue des Cent Têtes - Valenciennes



COLLOQUE

L'amiable et le procès : un nouvel équilibre

Vendredi 13 septembre 2024

> 9 h à 16 h

Organisé par
Corinne Bléry,
Professeur de droit privé

 Salle des conférences,
Campus les Tertiales



www.uphf.fr

PROGRAMME colloque : L'amiable et le procès : un nouvel équilibre

- > 9 h 00 - 9 h 20 : *ouverture de la journée*
Nicolas Leblond et Corinne Bléry

Les outils de l'amiable

PRÉSIDENCE : Président du TJ de Valenciennes (ou délégué)

- > 9 h 20 - 9 h 40 : *le préalable amiable obligatoire conventionnel et légal*
Jean-Philippe Tricoit

- > 9 h 40 - 10 h 00 : *l'audience de règlement amiable (ARA)*
Corinne Bléry

- > 10 h 00 - 10 h 20 : *la césure*
Clément Bergère-Mestrinaro

- > 10 h 20 - 10 h 40 : *la procédure participative de mise en état*
Natalie Fricero et Clément Bergère-Mestrinaro

- > 10 h 40 - 11 h 10 : *débats et pause*

PRÉSIDENCE : M^e Hervé Delplanque

- > 11 h 10 - 12h00 : *l'articulation de l'amiable et du contentieux*
Natalie Fricero

Débats

- > 12 h 30 - 14 h 00 : *Déjeuner libre*

La médiation

PRÉSIDENCE : M. Loïc Ruol

- > 14 h 00 - 16 h 00 : *la médiation pratiquée et expliquée*

Cas pratique

Clément Bergère-Mestrinaro
Aude Brembor
Hervé Delplanque
Héloïse Granville
David Lutran
Nathalia Watelle

Explications et débats

Clément Bergère-Mestrinaro
Natalie Fricero
David Lutran

- > 16 h 00 : *fin du colloque*

